

Synthèse des échanges sur la RE 2020

Concernant les bâtiments neufs (au sens propre du terme), est-ce que les bâtiments rénovés et/ou réhabilités "à neufs" sont concernés ?

Pour l'instant les textes ne concernent que les constructions neuves, ensuite on aura une extension progressive de la RE 2020 aux autres types de construction.

Qu'en est-il du CO2 biogénique (chauffage bois) ? comment est-il considéré et pris (ou pas) en compte ?

Pour le chauffage au bois, on considère en effet qu'une grande partie du carbone émis à la combustion, a été absorbé lors de la croissance de l'arbre. Donc l'impact du bois est fortement réduit.

Pour les extensions de maison individuelles ?

Les extensions de maisons individuelles seront soumises à la réglementation au 1er janvier 2023.

J'aimerais revenir sur le bois utiliser pour le chauffage. Si j'ai bien compris, son intérêt et son empreinte carbone faible. Toutefois, sans vouloir être polémique, favoriser cette ressource ne risque-t-il pas d'avoir des incidences négatives sur d'autres indicateurs écologiques (biodiversité) ?

Peut-être. Toute réglementation a ses limites. De nombreux autres indicateurs sont calculés dans une analyse de cycle de vie (impact sur la biodiversité, acidification des océans, etc.), mais ne sont pas réglementés ici.

Si j'ai bien compris, pour les DH, les températures de confort adaptatives de jour sont déterminées à partir des conditions météo extérieures. Celles-ci sont déterminées à partir de l'année météo de référence ?

On utilise des données météo conventionnelles, calculées à partir des mesures sur la période 2010-2020, par plusieurs stations météo de référence.

Ne prend-on pas en compte la surface de plancher ?

La surface de plancher, introduite avec l'expérimentation E+/C-, n'est plus utilisée en RE 2020. On utilise désormais la SHAB et la SU.

Un tableau est-il prévu pour récapituler les attestations liées aux réglementations (thermique existant, RT2012, RE2020) exigibles à l'occasion des demandes d'autorisations d'urbanisme au dépôt et à l'achèvement des travaux ?

Il n'existe pas de tableau à ma connaissance. Pour information un décret dit "Attestations RE 2020" a été publié au JO le 1er décembre. Les arrêtés le précisant le seront avant la fin de l'année.

A quel phénomène physique correspondent les coefficients de modulation dans le calcul dynamique de l'ACV ?

Je vous propose une réponse, qui reste discutable : l'idée est de se dire que le temps passant, on sera plus en capacité de compenser les émissions de GES, notamment grâce à la séquestration du carbone. Il s'agit aussi de se dire que l'urgence climatique c'est maintenant, et qu'on sera peut-être moins sous pressions dans quelques années, peut-être parce que des efforts auront été en parallèle sur le transport et l'industrie.

Pouvez-vous revenir sur l'évolution des propriétés des matériaux, notamment biosourcés qui peuvent influencer sur les caractéristiques comme l'étanchéité du bâtiment ?

Certains matériaux, soumis aux variations des conditions extérieures, connaissent une altération de leur performance au court du temps (tassement des isolants, perte d'étanchéité, etc.). Leur durée de vie est par conséquent limitée. Cela concerne autant des matériaux biosourcés que non biosourcés.

Toutefois, pour ce qui concerne l'étanchéité à l'air du bâtiment, il semblerait qu'un bâtiment en béton conserve de meilleures performances dans le temps qu'une construction bois pour laquelle l'étanchéité repose sur des membranes textiles. Des projets de recherche sur ce sujet sont en cours (<https://www.durabilitair.com/>)

L'usage de matériaux extraits du site pour la construction (granulats, terre) peut-il être valorisé, existe-t-il des fiches FDES pour ces produits non industriels ?

Les terres et granulats excavés sur site et exportés sont pénalisant, car l'énergie nécessaire pour l'excavation et le transport en décharge est comptabilisé dans la contribution chantier. Si ces terres et granulats sont réutilisés sur site (pisé, merlon en terre, etc.), l'absence de transport vers une décharge est une valorisation en soi.